



## Indemnisation après sinistre assurance auto axa

Par **Montpellier2**, le **10/02/2016** à **14:01**

Bonjour et merci d'avance pour votre aide.

Je suis assuré depuis plusieurs années chez axa assurance pour mon automobile.

Récemment il s'avère que j'ai eu un sinistre ou ne suis pas responsable. Après visite de l'expert mon véhicule a été dit épave on m'a proposé de le céder ce que je n'ai pas accepté.

Je dois donc être indemnisé sauf que mon assureur me dit que je n'aurais mon chèque d'indemnisation qu'une fois leur avoir apporté la facture de réparation du garagiste.

Je voudrais donc savoir s'il est de mon droit de récupérer mon chèque sans la facture et de réparer mon véhicule quand je le souhaite.

Merci à tous et à toute